

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

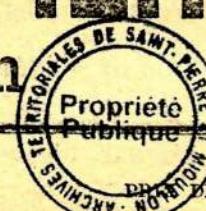
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



DROIT DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

L'arrivée à Montréal

L'histoire ethnographique du Canada s'enrichit, depuis quelques semaines, de chapitres nouveaux; ce sont les plus intéressants, les plus captivants, pour la population de langue française de l'Amérique, que nous ayons jamais eu à consigner dans nos annales.

Deux cent quarante Français des îles Saint-Pierre et Miquelon nous sont arrivés mercredi soir. Ils seront suivis, d'ici à quelques semaines, de deux, trois quatre et peut-être cinq cents familles.

Tous ces bons pêcheurs, qu'une entente internationale a ruinés au profit des deux grands peuples auxquels nous sommes si intimement liés, l'Angleterre et la France, s'en viennent chercher chez nous le bonheur, la prospérité, l'indépendance. Bienvenue à ces braves gens! Bienvenue à ces bons pères de famille, à leurs charmantes et gentilles compagnies, à leurs beaux gars! «La Presse» leur dit son plus cordial bonjour, leur adresse ses souhaits les plus sincères de prospérité et de contentement, sur le sol de Québec.

«La Presse» était représenté, le soir de l'arrivée de nos cousins, par plusieurs de ses rédacteurs. Les voyageurs étaient épousés, après deux jours en wagons, aussi nous a-t-il été difficile de tirer les renseignements que nous cherchions.

L'arrivée de ce noyau de colons nous a mis en mémoire l'un des épisodes les plus dramatiques, les plus émouvants de l'histoire du peuple français en Amérique. Qui n'a pas lu l'histoire de la dispersion des Acadiens? Qui ne s'est pas senti ému jusqu'aux larmes, au récit des atrocités commises par les gouverneurs anglais de la Nouvelle-Angleterre et des pays qui forment aujourd'hui les provinces maritimes, en 1755 et 1757, contre les habitants et propriétaires du sol, les Acadiens?

Qui n'a pas senti monter en son cœur d'honnête homme et de bon patriote, des flots de colère contre les Winslow, les Lawrence et autres, qui, de gaieté de cœur, enlevaient à leur pays, à leurs familles, des colonisateurs

qui n'avaient alors que deux défauts : ceux d'être catholiques et français.

L'arrivée des deux cents insulaires de Saint-Pierre nous a malgré nous rappelé l'histoire du «grand dérangement». Certes, la migration des Français de Saint-Pierre est moins tragique; ceux qui les font venir, qui ont favorisé leur venue au Canada, sont animés des meilleurs sentiments, d'intentions patriotiques;

Nous avons aujourd'hui la preuve que la plupart des Saint-Pierrais et des Miquelonaïs sont disposés à venir s'établir au Canada, de préférence dans la province de Québec. Ils trouveront ici une population de langue française, catholique comme eux. Que va faire le gouvernement provincial en présence de cette abondance de biens?

Les Français arrivés de Saint-Pierre appartiennent à la meilleure classe de citoyens, solidement charpentés, travailleurs et intelligents, ils sont infiniment supérieurs à la plupart des immigrants que nous faisons venir à grands frais du fond de la Pologne ou de la Russie.

La nouvelle que ce premier contingent de colons français devait prochainement débarquer à Sydney, avait attiré dans cette dernière ville un grand nombre d'agents de compagnies de Québec et d'Ontario. A notre grand désappointement, ce sont deux ou trois compagnies de la province-sœur qui ont accapré le «gros lot.» Plus de soixante sont partis, peu après leur arrivée à la gare Bonaventure, pour North Bay et autres lieux.

Au printemps, ces pêcheurs, transformés en bûcherons, seront dirigés vers le Témiscamingue, où ils trouveront des lots à leur disposition.

Les Miquelonnais, nous dit le Dr Brisson, organisateur de cette migration, seront probablement fixés à la baie des Chaleurs. Ils trouveront là des conditions d'établissement parfaites, puisqu'ils auront, devant eux, la mer avec ses attractions et ses richesses, autour de leurs maisonnettes, des terres fertiles, des bois odorants, des rivières poissonneuses. Le chant des vagues qui battent la rive, l'infini des eaux du golfe, et

jusqu'au carillon des églises dont ils verront la tour ou le clocher dominant la forêt, ne manqueront pas de réveiller en eux des souvenirs chers à leur cœur de bons Français catholiques.

L'un des agents de la société de colonisation qui a passé la soirée en compagnie de nos amis nouveaux, déclare que c'est vers la Baie des Chaleurs, la Matapedia et la Gaspésie que les Saint-Pierrais pourraient être le plus avantageusement établis, parce qu'ils se trouveraient, là, plus rapidement acclimatés, plus «chez eux.» Nous ne doutons pas que le gouvernement va appuyer de son autorité et de ses encouragements l'établissement de nos cousins, dans les centres où ils pourront se développer le plus rapidement.

Plusieurs de nos grands marchands de bois du Nord de Montréal étaient représentés, à l'arrivée du train de l'Intercolonial, à la gare Bonaventure. Mais les agents des compagnies d'Ontario avaient tout accapré. Les représentants des compagnies de notre province ont été assez désappointés.

Ceux du Nord de Montréal, retournent, M. le curé Corbeil, curé de l'Ascension, déclarait, il y a quelques semaines qu'il pourrait placer avantageusement une cinquantaine de familles dans sa paroisse et qu'il aurait été heureux de les «meler» à notre robuste population canadienne. Pas un Français pour notre nord.

Les Saint-Pierrais arrivés mercredi soir, nous sommes heureux de le dire, sont enchantés de la manière dont ils ont été traités par M. le Dr Brisson, leur mentor, par les autorités de l'Intercolonial et M. Régimbald, agent du bureau fédéral d'immigration, rue St-Antoine. Ils ont été cordialement reçus et fraternellement traités. Puisse cette réception leur faire oublier quelque peu les douleurs morales qu'ont dû faire naître leurs adieux à Saint-Pierre.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans féliciter monsieur le Dr Brisson, d'avoir organisé ce grand mouvement d'immigration. Il a ajouté, par son travail et l'ardeur qu'il a mise à conduire sa patriotique mission à bonne fin, une nouvelle page à notre histoire colonisatrice, au Canada.

Les Saint-Pierrais sont venus à leur frais, de Sydney à Montréal. L'Intercolonial leur avait accordé une réduction considérable du prix du passage de Sydney à Montréal. Ils n'ont en effet payé que 6 dollars.

Il y a au nombre des Français arrivés mercredi, bon nombre d'ouvriers habiles, charpentiers, menuisiers, mécaniciens, etc., ceux-là trouveront facilement de l'emploi.

L'un des insulaires nous a dit que l'aspect de l'île Saint-Pierre est désolant. Le départ de si nombreux habitants créent le plus grand désarroi dans les affaires générales.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que tous les Saint-Pierrais, arrivés depuis deux jours seulement, sont maintenant placés avec avantage. Tous se sont mis ardemment à l'ouvrage. Les salaires sont, pour les hommes de chantier, de 30 à 35 dollars par mois; pour les hommes de métier, de 2,50 à 3 dollars par jour.

de « La Presse » de Montréal

QUELLE INFORTUNE!

En 1865, en 1867, en 1879, trois grands incendies détruisent et réduisent en cendres les trois quarts des maisons de Saint-Pierre, mais la modeste église de nos pères échappe comme par miracle à ces trois grandes conflagrations que les gens d'église, quand ces malheurs arrivent aux autres, appellent des fléaux de Dieu.

Sous le pontificat de Monsignore Légasse, à peine cette même église si miraculièrement préservée était-elle restaurée que les flammes s'élevaient de sa voûte et dévoraient en quelques minutes le sanctuaire que les incendies de 1865, 1867 et 1879 avaient respecté.

Cette calamité restée inexplicable et que l'on pourrait attribuer à un atavisme néfaste, devait en amener un autre et d'un autre genre: depuis près de cinquante ans que les fabriques d'église ont été organisées dans la colonie, jamais, au grand jamais, ces établissements n'avaient eu et n'avaient fait de procès: c'était l'ère de la vraie charité chrétienne où le pasteur se dévouait, suivant son rôle, à tout concilier, à maintenir la bonne harmonie entre tous ses paroissiens.

Depuis, le pontificat de Monsignore Légasse a rompu avec de telles traditions conciliatrices, et voilà le deuxième procès rétentissant et scandaleux qu'il oblige ses marguilliers de faire à deux entrepreneurs.

Au temps de la modeste église de nos pères, conforme à leur goût et à leurs moyens, toute la population se groupait en effet autour de cet asile de la prière, auquel la rattachaient quelques

souvenirs de l'existence individuelle. Aujourd'hui, les gens délaisse l'église, abandonnent le pays, et la cathédrale fastueuse, quand elle sera ouverte, c'est de places vides qu'elle sera le plus ornée: ce vide des absents jetera un froid glacial sur les quelques assistants éparpillés. Qui l'aura ainsi voulu? Le guignon encore de Monsignore Légasse de s'être imposé, au nom de la religion, à un pays qui lui était interdit d'évangéliser par l'exemple.

La pêche, la seule industrie du pays, prospérait: c'était en quelque sorte une manne bienfaisante répandue à pleines mains sur cette malheureuse population déshéritée; cette manne va elle-même disparaître, quand Monsignore Légasse s'avise de vouloir pontifier, de vouloir organiser une manifestation pour bénir la mer et nous la rendre plus prodigue de ses biens. Hélas! depuis cette bénédiction, dont ses prédecesseurs avaient craint de nous abuser, jamais on n'avait vu les campagnes de pêche se prolonger si mauvaises et les gens en devenir si misérables.

Sommes-nous au bout des calamités que nous cause le guignon malheureux de Monsignore? Et que nous réserve l'avenir de pire?

Nos adversaires, par habitude et surtout par parti-pris, vont encore crier au scandale! ce sera pour la forme car ils sont meilleurs appréciateurs que nous pour avoir constaté tous ces faits; et certes ils ne seront pas sans faire le rapprochement que les calamités partielles de la famille Légasse n'ont été en quelque sorte que les précurseurs de nos calamités publiques: qu'on les compte, qu'on ait le courage de l'avouer comme nous avons celui de le dire.

Deuxième au « Paisible » Paul Filibus

Paisible citoyen.

Vous ne vous étonnerez pas, mon cher Paul (?) qu'après un mois d'attente je reprenne la plume pour vous dire tout l'étonnement que votre silence m'a causé. J'espère que vous reconnaîtrez aussi que si vous êtes paisible je ne suis pas moins patient; nous sommes donc faits pour nous entendre à merveille et si vous le voulez bien ouvrons le feu de la discussion . . . et laissez moi encore vous poser quelques questions. D'abord pourquoi au lieu de tremper votre meilleure plume dans la meilleure encre avez-vous laissé le soin à un vague anonyme quelconque, de répondre par un entrefilet peu flatteur . . . pour vous il me semble?

Quel est le sot ami qui pour vous défendre peut se permettre d'écrire une pareille énormité: question à Mazier: « Vous êtes fort à découvrir des dessous malpropres »?

Pour découvrir des dessous malpropres il faut qu'il y en ait, me semble-t-il, on ne découvre pas ce qui n'existe pas. Comment avez-vous pu laisser imprimer une pareille méchanceté à votre endroit sans protester, je vous savais paisible mais je ne savais pas que votre placidité allait jusque là.

Et puis, cher Paul (??) que vient faire Mazier dans le débat? c'est Rebus qui questionne et c'est à Mazier que l'on répond!

Pourquoi ce dérivatif?

Votre défenseur anonyme a-t-il voulu punir Mazier de son article — sur le suicide de M. Larive — ? se serait-il reconnu dans le « personnage dont le seul talent consistait à jouer le rôle de la mouche du coche » car je ne puis croire que vous fûtes onques ce personnage? Et puis . . . mais non! Le dirai-je? Savez-vous ce qu'un mien ami me souffle dans l'oreille pendant que je vous écris?

« Le vague anonyme dont tu parles, et le paisible Paul Filibus mais c'est tout un! »

Ce n'est pas vrai n'est-ce pas Paul(???) vous n'êtes point l'auteur des questions à Mazier, vous n'êtes pour rien dans toutes les ordures qu'imprime la Vigie, vous vous êtes laissé aller (une fois n'est pas coutume) à écrire une petite lettre bien anodine, un indiscret vous a demandé à vous découvrir et vous aviez dépensé tant d'esprit en une seule fois que vous n'avez même pas pu lui répondre.

Si vous ne pouvez le faire, empruntez la plume du voisin de Pierre, de Jacques, d'Henri même, mais ne laissez pas dans le doute cruel votre ami

Rebus

P. S. Puisque la définition que j'ai donnée de Filibus n'est pas la bonne, donnez-nous la vraie, la classique, S. V. P. Paul (????)

LA VIGIE A LA TORTURE

La Vigie, dans son dernier numéro, s'est mise martel en tête à propos de notre 4^{me} anniversaire. Pensez donc, elle nous sert à ce sujet quatre articles, dont un a l'honneur de la première page et est signé: **La Rédaction**.

Nous avions donc frappé juste, pour que nos adversaires dépensent autant d'encre . . . nous allions dire autant de fiel pour parler de cette date qui nous est chère et qui semble les gêner . . . passablement.

Oui, nous sommes entrés dans notre 4^{me} année courant d'octobre;

Oui, nous avons dit que nous étions fiers;



Oui, nous avons ajouté que nous avons toujours défendu la vérité et la justice.

Oui, nous l'avons dit et nous le répétons.

Ce n'est pas parce que la Vigie nous traite de charlatans, ce n'est pas parce que l'on parle de flagrant délit de mensonge, ce n'est pas parce qu'on nous insulte que nous nous tairons, bien au contraire, nous n'en aurons que plus d'ardeur pour continuer la lutte.

Charlatans ? Oui ils le sont ceux qui au moment des élections ont promis plus de beurre que de pain !

Menteurs ? Oui ils le sont ceux qui altèrent la vérité dans le but d'en tirer un profit quelconque !

Insulteur ? Oui ceux là qui chaque jour vomissent l'injure à pleine bouche sur des adversaires qui n'ont qu'un tort, celui de ne pas être des valets stipendiés ou de misérables tartuffes.

Quant à nous et quoiqu'en dise la Vigie, nous répéterons sans cesse cette parole de Mirabeau que nous citons il y a quinze jours : « Répondez si vous pouvez, calomniez ensuite tant que vous voudrez. »

LES AMIS DU RÉVEIL et LA VIGIE

La « Vigie », ainsi que le dit plus haut un de nos collaborateurs, n'a plus de repos depuis que le « Réveil a célébré — bien modestement pourtant — son 4^{me} anniversaire.

Elle ne s'en prend pas seulement à Mazier mais aussi à tous ceux qui l'ont aidé à fonder, à faire vivre le « Réveil ».

Pour la « Vigie » il semble que c'est une tare d'être membre fondateur du Réveil ; elle insinue même que c'est le Réveil qui fait vivre Mazier.

Messieurs de la Vigie ont la mémoire bien courte, ils ne se rappellent donc pas comment MM. Légasse fondaient leur Vigie, ils étaient riches pourtant, ils auraient pu à eux seuls assurer l'existence de leur journal sans aller quémander des dollars à droite et à gauche. Il n'en fut rien. Ecoutez, lecteurs, nous allons vous convaincre sans craindre cette fois-ci d'être accusés de

mensonge. C'est M. J. F. Pompeï directeur provisoire de la Vigie qui parle (25 juin 1905) :

« Lorsque l'an dernier l'idée d'une publication fut conçue par mes amis et moi

La Vigie reparut.

J'en fus l'un des commanditaires »

Qu'est ce qu'un commanditaire ? c'est, répondent tous les dictionnaires français « un bailleur de fonds dans une société »

La Vigie qui a été fondée par MM. Légasse avec le concours pecuniaire d'amis n'a donc rien à reprocher au Réveil qui a été fondé par Mazier dans les mêmes conditions.

Mais ça importe ! il faut à tout prix amuser la Galerie, il faut égarer l'opinion et pour faire digression aux choses sérieuses on daube sur Mazier.

Jadis un rédacteur de la Vigie reprochait au Réveil d'avoir écrit 12 fois dans le même numéro le nom vénéré de M. Légasse. La Vigie du 6 Octobre contient au moins vingt fois le nom de Mazier; et huit articles sur neuf lui sont consacrés. Mazier vous gêne donc bien que vous en parlez tant !

LES AMBITIEUX

Messieurs les Tartuffes de la Vigie nous accuseront peut-être encore de pédantisme mais nous ne pouvons résister au plaisir que nous éprouvons à mettre sous les yeux de nos lecteurs le superbe portrait classique (oui classique, demandez à Filibus 3) de l'**ambitieux** défini par Bourdaloue :

Quelle idée vous formez-vous d'un ambitieux préoccupé du désir de se faire grand ? Si je vous disais que c'est un homme enneini par profession de tous les autres hommes (j'entends de tous ceux avec lesquels il peut avoir quelque rapport d'intérêt), un homme à qui la prospérité d'autrui est un supplice, qui ne peut voir le mérite en quelque sujet qu'il se rencontre, sans le haïr et sans le combattre ; qui n'a ni foi ni sincérité ; toujours prêt, dans la concurrence, à trahir l'un, à supplanter l'autre, à détrier celui-ci, à perdre celui-là, pour peu qu'il espère d'en profiter ; qui de sa grandeur prétendue et de

sa fortune se fait une divinité à laquelle il n'y a ni amitié, ni reconnaissance, ni considération, ni devoir qu'il ne sacrifie, ne manquant pas de tours et de déguisements spécieux pour le faire même honteusement selon le monde ; en un mot, qui n'aime personne et que personne ne peut aimer ; si je vous le figurais de la sorte, ne diriez-vous pas que c'est un monstre dans la société, dont je vous aurais fait la peinture ? et cependant, pour peu que vous fassiez de réflexion sur ce qui se passe tous les jours au milieu de nous, n'avouerez-vous pas que ce sont là les véritables traits de l'ambition, tandis qu'elle est encore aspirante, et dans la poursuite d'une fin qu'elle se propose (1) ?

FLAGRANT DÉLIT DE MENSONGE

A propos d'une lettre du capitaine Jamet de la « Joséphine » que nous avons publiée par pure courtoisie (le capitaine Jamet n'étant pas en cause), la Vigie voudrait en conclure que nous avons menti.

Puisque la Vigie semble faire une histoire de cette affaire qui n'en vaut pas la peine et puisque M. le Capitaine de port semble se complaire dans son rôle de victime passive, nous promettons à la Vigie, si elle le veut, que nous mettrons les points sur les i à la moindre réclamation de la part de M. Besnier.

Nous ne pouvons mieux faire, croisons-nous, pour prouver où est la vérité et où est le mensonge.

En attendant, nous ne pouvons nous empêcher de trouver étrange que l'on fasse tant de bruit autour de cet accident du quai, quand l'an dernier l'on s'est si bien abstenu de faire aucun commentaire des observations faites à la tribune de la Chambre des Députés par M. Paul Constans sur la situation particulière de M. le Capitaine de port. Nous y reviendrons.

ACCIDENT DE VOITURE

Dimanche dernier, assez tard dans l'après-dîner, un accident de voiture s'est produit au tournant de la rue Bisson, à la descente trop rapide de la rue de l'hôpital.

Fort heureusement, il n'y a eu ni morts ni blessés : que l'agréable désagrément de choir gaiement en bonne compagnie ; c'eut été dommage de clore par un accident quelconque le retour d'un pique-nique select dans une de nos villas suburbaines.

L'automédon, qui n'était autre que M. Robert Monier, en a été quitte pour l'écrasement de l'une des roues de sa petite charrette anglaise, dont la légère reté avait été plus d'une fois mise à une rude épreuve.

Son prochain départ lui permettra de se précautionner d'une de ces paires de roues garanties contre les plus fantastiques cabrioles de son pur sang. Et l'an prochain, il y aura moins d'effroi pour ses invités, de se confier à la furia de son train d'enfer.

NÉCROLOGIES

Nous avons appris samedi dernier, après la sortie du Réveil la mort de Madame Lehan.

Mme Lehan était une des doyennes d'âge de Granville, elle avait 97 ans, et malgré son extrême vieillesse elle avait joui jusqu'à ses dernières années d'une excellente santé.

Elle a eu la joie, l'été dernier avant de mourir, de revoir une dernière fois son fils et l'un de ses petits fils.

Nous adressons à Monsieur Lehan et à sa famille l'expression de nos bien sincères condoléances.

Le dernier courrier nous a également appris la mort à Granville de Madame Villain, mère de Madame Alfred Jaquet.

C'était une personne très agréable, que l'on revoyait toujours avec plaisir, et, pour ceux qui ne l'ont pas connue, nous ne pouvons mieux faire que de la comparer à l'aménité et aux excellentes relations dont sa fille, Madame Alfred Jaquet, avait su s'entourer à Saint-Pierre.

En cette triste circonstance, nous adressons à Mr et Mme Alfred Jaquet et à la famille Villain l'expression de nos sentiments de condoléance.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou séparément

UNE HABITATION

Consistant en cales et quais.— Magasins. — Boutique. — Maison de famille.—Cours pour dépôts de bois, charbon, etc.—Chalands.—Plusieurs maisons situées dans la ville.— Articles d'armement et autres.

S'adresser à la maison F. LEBUF

Colonisation canadienne

Ceux qui désirent se rendre au Canada, soit pour s'y établir, soit pour y passer l'hiver seulement, sont priés de s'adresser à M. Paul FOLQUET, qui leur fournira toutes les indications possibles tant au sujet du travail à y trouver, que sur la réduction des tarifs de transport obtenue à partir de Sydney par la Société générale de colonisation de la province de Québec.

A VENDRE

Anti-rouille pour câbles en acier,

S'adresser à M. BENATRE

A VENDRE

de gré à gré

Les goëlettes

EMILIE jaugeant 96 tx

GRAND MASTER „ 72 tx

SENSITIVE „ 54 tx

avec leur armement de pêche

S'adresser à la maison F. LEBUF

A VENDRE ou A LOUER

1° L'habitation Th. Clément, se composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2° Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1° Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2° Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3° Marchandises diverses d'armement.

4° Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

La goëlette « GEORGES »
Avec son armement de pêche

S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. GRELÉ

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.